

N°2023/45

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30/11/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 24/11/2023

**OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE
DES ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION
DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le onze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Nicolas CAPY – Didier COUVILLERS

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Viviane GILBERT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Monsieur Michel DUVAL, par courrier du 12 septembre 2023, adressé à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire. Toutefois, il souhaite continuer de siéger au Conseil municipal et au Conseil communautaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en cas de démission d'un adjoint, il est possible de supprimer ce poste d'adjoint par délibération du conseil municipal et qu'une fois la suppression du poste d'adjoint acquise, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement affecté : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Aussi, Monsieur le Maire propose de modifier le nombre d'adjoint pour passer de 6 à 5 adjoints.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-2 du 26 mai 2020 fixant à six le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°2020-3 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté du Maire n°88-2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Michel DUVAL, 3ème adjoint, en matière de bâtiments communaux, voirie, travaux, économies d'énergie et nouvelles technologies ;

Considérant la lettre de démission de Monsieur Michel DUVAL des fonctions de 3ème adjoint au Maire adressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 12 septembre 2023 et acceptée par le représentant de l'Etat en date du 29 septembre 2023 ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 21 pour) :

- **MODIFIE** le nombre d'adjoints au Maire de 6 à 5 adjoints au Maire ;
- **PREND ACTE** que l'ordre du tableau du Conseil municipal s'en trouve automatiquement affecté : chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré aux jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 30/11/2023



Le Maire,

Henri DEJONGHE